

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 octobre 2025

Liste des délibérations examinées affichée le 14 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Céline MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Françoise BÉRARD, Laure LAURENT à Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU à Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à David HORNUS, Caroline VARGIOLU à Yves GAVULT, Bruno DANDOY à Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK à Marylène MILLET, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à Fabienne TIRTIAUX,

Membres absents à la séance :

Eric PEREZ

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**NOUVEAU RÈGLEMENT
D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
(EAJE)**

Délibération : 10-2025-101

Transmis en préfecture le : 13/10/2025

RAPPORTEUR : Madame Sonia MONFORT

La commune de Saint-Genis-Laval propose à ses habitants les services de 6 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), dont un établissement municipal, ce qui représente un total de 181 places d'accueil.

Les admissions sont prononcées au sein d'une Commission, animée par l'élue déléguée à la petite enfance et le service petite enfance, où sont présentes les directrices des structures. Afin d'établir un ordre de priorité des demandes, des points de pondération sont attribués selon des critères validés par la Caisse d'allocations familiales et le Conseil municipal.

La commune souhaite réajuster les critères d'attribution existants afin de tendre vers les objectifs suivants :

- Favoriser le retour à l'emploi des parents ;
- Réserver l'accès à une place en crèche aux Saint-Genois (article IV-3 du règlement d'admission) ;
- Améliorer le dispositif de points de pondération afin de mieux départager les familles ;
- Réduire le délai d'attribution d'une place en crèche aux enfants à besoins spécifiques.

En conséquence, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au règlement de fonctionnement actuel de la commission d'admission :

- Nouveaux points de pondération ajoutés à la grille actuelle pour : une augmentation du temps de garde suite à une augmentation du temps de travail des parents, les jumeaux et triplés, les familles ayant obtenu un refus de place à une commission précédente.
- Affiner la graduation des points de pondération selon le tarif horaire de la famille et augmenter le plafond et le plancher des ressources (déterminés par la CAF) en vue de mieux départager les demandes.
- Mettre en place une commission EBS (enfant à besoin spécifique) se réunissant d'une manière spontanée, à l'initiative du médecin référent des crèches sur la commune, afin d'étudier une demande urgente de place en crèche pour un enfant à besoin spécifique.
- Accorder 2 jours maximum de garde hebdomadaire régulière aux enfants, dont au moins un des 2 parents, n'exerce aucune activité professionnelle, ou étant en congé parental.
- Établir un préavis de 3 mois lors d'un déménagement hors de la commune.
- Réviser annuellement le contrat d'accueil afin de s'assurer que les familles remplissent toujours les conditions requises pour l'obtention d'une place.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la convention territoriale globale signée avec la caisse d'allocations familiales le 14 décembre 2021 ;

Vu la délibération n°10.2020.066 approuvant la mise en place d'un règlement d'admission en EAJE ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 2 octobre 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- APPROUVER la modification du règlement de fonctionnement de l'admission en crèche présenté en annexe ;
- DIRE que cette modification entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2025 ;
- AUTORISER madame la maire ou son représentant à signer le dit règlement.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Sonia MONFORT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

**Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.